

Les randonneurs et la route

Consignes de sécurité

Les randonneurs préfèrent les chemins. S'il n'y en a pas, **prudence sur la route !**



Respect du code de la route: art R412-34 et suiv.

- Les randonneurs ont **obligation** d'emprunter les **trottoirs et accotements existants**.

S'il n'y en a pas **d'aménagement pour piétons**:

- **On doit marcher près du bord gauche de la chaussée si on est seul ou en file indienne.**

- Si on marche **en groupe**, on doit se tenir **près du bord droit** et laisser libre au moins toute la moitié gauche de la chaussée, comme un véhicule avançant au pas. Si la longueur du groupe est supérieur à 20 mètres, on doit former des sous-groupes, distants les uns des autres d'au moins 50 mètres pour que les voitures puissent se rabattre.

Et pour traverser une route ?

Obligation d'utiliser les **passages pour piétons** s'il y en a à moins de 50 mètres. S'il n'y en a pas, éclairateurs et animateurs se coordonnent pour faire traverser la chaussée **perpendiculairement** à son axe.

Gilet fluo recommandé.

En aucun cas, les randonneurs et les animateurs ne sont autorisés à arrêter la circulation.

Quand on randonne en groupe, c'est toujours l'animateur qui décide de la conduite à tenir.

Le comité départemental de la randonnée pédestre de Charente-Maritime a eu 40 ans (créé en 1983).

Il est géré par un comité directeur composé de 16 administrateurs issus des associations fédérées.

Ses missions sont réparties en commissions:

Pratiques-adhésions. Sentiers et itinéraires. Formations Communication. Séjours et voyages. Santé.

Rejoignez-nous en prenant votre licence.

Avec une licence club ou une licence Comité, vous pourrez participer à toutes leurs sorties et séjours. Certaines pratiques comme le Longe-Côte organisent des compétitions et des championnats régionaux et nationaux.

Adhérer à la **FFRandonnée**, c'est soutenir l'action de la Fédération Française de la Randonnée pédestre et des bénévoles qui balisent et entretiennent les sentiers depuis plus de 70 ans, tout en bénéficiant d'avantages particuliers et d'une assurance «randonnée» performante, y compris pour pratiquer raquettes à neige et ski nordique, même en dehors des associations fédérées.

La **FFRandonnée** permet aux associations fédérées de bénéficier de l'immatriculation tourisme en conformité avec la loi tourisme de 2009.

Comité départemental de la randonnée pédestre

charente-maritime.ffrandonnee.fr

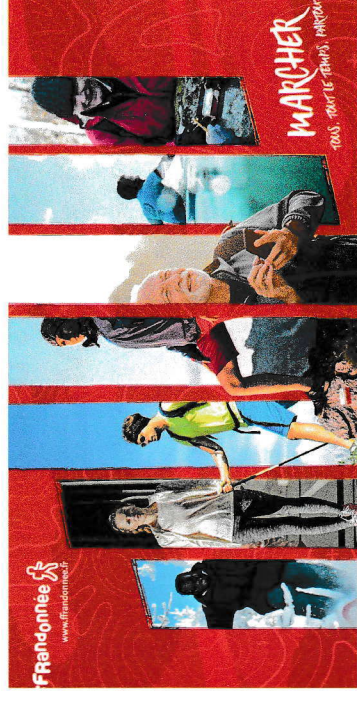
Comité régional de la randonnée pédestre

nouvelle-aquitaine.ffrandonnee.fr

Fédération française de randonnée pédestre

www.ffrandonnee.fr

Adresse du club



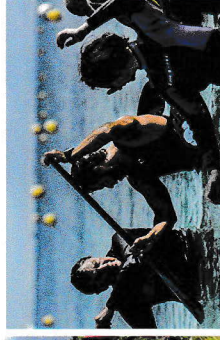
Pratiquer la randonnée en Charente-Maritime

- Environ 4 500 km de sentiers balisés
- Plus de 3 600 randonneurs licenciés
- Plus de 35 associations fédérées

Les associations affiliées proposent différentes activités



La Randonnée



Le Longe-Côte



Rando Santé®

Marche Nordique Santé®

Longe-Côte Santé®

Marche Nordique

Bungy Pump

s://charente-maritime.ffrandonnee.fr



FFRandonnée

Comité départemental

Charente-Maritime



RANDO ITINERANTE



RAQUETTE A NEIGE



RANDO SANTE



RANDO CHALLENGE



MARCHE NORDIQUE



MARCHE ENDURANCE



LONGE COTE - MARCHE AQUATIQUE



RANDO PEDESTRE

Ne me jetez pas! Recyclez-moi!